

de la bénédiction du saint-sacrement dont il sera parlé ci-après, laquelle se donne à l'autel où il est habituellement conservé ; à moins que l'on puisse commodément transporter le saint ciboire à l'autel de la confrérie chaque fois qu'il fant donner cette bénédiction.

VII.

La fête principale de l'association est fixée au dernier dimanche après l'Épiphanie, qui précède immédiatement le dimanche de la Septuagésime. Les autres fêtes sont celles auxquelles le souverain pontife a attaché une indulgence plénière, savoir : la Circoncision, la Purification, l'Annonciation, la Compassion, la Nativité, l'Assomption, et l'immaculée Conception de la sainte Vierge, la Conversion de saint Paul (25 janvier,) et la fête de sainte Marie-Magdeleine (22 juillet). Tous les samedis de l'année sont des jours de dévotion au saint cœur de Marie. On exhorte les associés à s'attacher à l'honorer d'une manière spéciale chacun de ses jours.